

Nom du produit : **L'HERBICIDE NC-00439 (PCP #29929)**SPÉCIFICATION ID#**50002066**

L'herbicide NC-00439 est considéré comme un mélange mécanique de deux (2) produits individuels.

Vous trouverez ci-joint la SDS du produit composant qui compose l'herbicide NC-00439:

Express® 50 SG MUP PCP # 28176

Date de la SDS : **10/28/2022** SPÉCIFICATION #: **50000038**

Metsulfuron méthyl MUP PCP# 26677

Date de la SDS: **10/31/2022** SPÉCIFICATION #: **50001045**

Veuillez lire la SDS afin d'avoir une compréhension complète de tous les risques associés à chaque produit avant utilisation.

Fabricant/Distributeur:

FMC du Canada limitée 6755, chemin Mississauga, bureau 204 Mississauga (Ont.) L5N 7Y2 Canada

Numéros de téléphone :

Renseignements sur le produit : 1-833-362-7722

Urgence médicale: 1-800-331-3148 (États-Unis et Canada)

Date de préparation: 30/01/2024

Membre de CropLife Canada® /TM Marques de commerce déposées/marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit EXPRESS(R) 50 SG MUP

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000038

Nature chimique Herbicide

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP# 28176

<u>Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation</u>

Utilisation recommandée Peut être utilisé comme herbicide seulement.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

<u>Fabricant</u> FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

<u>Canada</u>

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Toxicité systémique sur un : Catégorie 2

1 / 15

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

organe cible précis - exposition répétée

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur : Attention

Déclarations sur les risques : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité : Prévention:

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas

sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau.

P314 Demander un avis médical/ Consulter un médecin en cas

de malaise.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Deman-

der un avis médical/ Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimi-

nation des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : Herbicide

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Tribenuron-methyl	Tribenuron- methyl	101200-48-0	50

SECTION 4. PREMIERS SOINS

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

Conseils généraux Retirer la victime de l'exposition et ensuite, allonger-la en

position de réanimation.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Garder la personne tranquille.

Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

En cas d'inhalation En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

S'il y a du produit sur les vêtements, retirer-les.

En cas de contact avec la peau

Si la personne en a sur la peau, bien rincer à l'eau. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rincage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion NE PAS faire vomir.

Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes d'azote (NOx)

oxydes de soufre Oxydes de carbone

Autres informations Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière.

Fournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de particules inhalables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuelle, voir la section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation.

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange

est utilisé.



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Conditions de stockage

EXPRESS(R) 50 SG MUP

sures

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition

professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas d'exposition à la poussière, porter une protection

respiratoire individuelle appropriée et une combinaison de

protection.

Protection des mains

Matériau : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du

corps

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : solide, granules

Couleur : brun pâle

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Odeur : douce

pH : 8.4 - 9.4 (20 °C)

Concentration: 10 g/l

Dans une dispersion aqueuse à 1 %.

Point d'éclair : non établi(e)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non hautement inflammable

Densité de vapeur relative : non établi(e)

Masse volumique apparente : 640 kg/m3tassé

Solubilité

Solubilité dans l'eau : soluble

Température de décomposi-

tion

Non disponible pour ce mélange.

Viscosité

Viscosité, dynamique : non établi(e)

Propriétés explosives : Non explosif

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Conditions à éviter : Formation de poussière

humidité

Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

Produits de décomposition

dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: méthode de la dose fixe

BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

BPL: oui

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : Directives du test 404 de l'OECD

Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : oui

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou des dermatites.

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Évaluation : N'est pas classé comme irritant Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

BPL : oui

Remarques : Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les

yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cobaye

Évaluation : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Méthode : Essai de maximisation

Résultat : Ce produit est un agent sensibilisateur de la peau, sous-

catégorie 1B.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient connu

pour être mutagène.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Remarques : Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être can-

cérigène.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Le produit ne contient aucun ingrédient ayant des

effets néfastes sur la reproduction.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

STOT - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Produit:

Évaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Tribenuron-methyl:

Espèce : Lapin : 80 mg/kg

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Organes cibles : Thyroïde, Système nerveux

Évaluation : La substance ou le mélange est classé(e) comme agent

toxique pour un organe spécifique, expositions répétées, ca-

tégorie 2.

Remarques : Augmentation de la mortalité ou réduction de la survie

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

Tribenuron-methyl:

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en statique

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EbC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0162 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00652 mg/l

Point final: Fronde Durée d'exposition: 7 d

Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 122-2 & 123-2

Composants:

Tribenuron-methyl:

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

Date de la première parution: 03/01/2018 10/28/2022 50000038 1.1

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 738 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Crustacés): > 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 894 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)):

0.0208 mg/l

Durée d'exposition: 120 h

CE50 (Lemna gibba (lentille d'eau)): 0.00424 mg/l

Durée d'exposition: 14 d

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Cyprinodon variegatus (vairon à tête de mouton)):

114 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 560 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 41 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 3.2 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 2,250 mg/kg

DL50 (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 5,620 ppm

Remarques: Diététique

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 98.4 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 9.1 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu

aquatique

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

milieu aquatique effets néfastes à long terme.

Persistance et dégradabilité

Composants:

Tribenuron-methyl:

Biodégradabilité Biodégradation: 29.4 %

Durée d'exposition: 28 d

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Tribenuron-methyl:

Bioaccumulation Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

log Pow: -0.38

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Composants:

Tribenuron-methyl:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Dans des conditions normales, le ou les ingrédients actifs ont une mobilité élevée à intermédiaire dans le sol. Il existe un potentiel de lessivage vers les eaux souter-

raines.

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas appliquer directement sur l'eau, ou dans les zones où l'eau de surface est présente, ou dans les zones intertidales

sous la ligne moyenne des hautes eaux.

Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équi-

pement.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Tribenuron-methyl)

Classe 9

Risque subsidiaire ENVIRONM.

Groupe d'emballage Ш

Étiquettes 9 (ENVIRONM.)

IATA-DGR

UN/ID No. **UN 3077**

Nom d'expédition Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Tribenuron-methyl)

Classe Groupe d'emballage Ш

Miscellaneous Étiquettes

Instructions de conditionne-: 956

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne-956

ment (avion de ligne)

ment

Dangereux pour l'environne-

Code IMDG

No. UN UN 3077

Nom d'expédition ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

(Tribenuron-methyl)

Classe Ш Groupe d'emballage Étiquettes **EmS Code** F-A. S-F Polluant marin OUi

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Non en conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

METHYL 2-[4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL(METHYL)CARBAMOYLSULFAMOYL]BENZOATE

D-Glucopyranose, 4-O-.beta.-D-galactopyranosyl-, monohy-

drate

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : Non en conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EXPRESS(R) 50 SG MUP



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/28/2022 50000038 Date de la première parution: 03/01/2018

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide

Autres moyens d'identification

Code du produit 50001045

Nature chimique Mélange

Numéro d'enregistrement

de produit

PCP #26677

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Peut être utilisé uniquement pour la production d'herbicides.

Restrictions d'utilisation Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

FMC of Canada Ltd

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

Canada

Phone (AgHotline): 1-833-FMC-PPAC (1-833-362-7722),

Web: https://ag.fmc.com/ca/en

SDS-Info@fmc.com

Adresse du fournisseur FMC of Canada Limited

6755 Mississauga Road, Suite 204

Mississauga, ON L5N 7Y2

<u>Canada</u>

Numéro de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence de fuite, d'incendie, de déversement ou

d'accident, appelez:

1 800 / 424-9300 (CHEMTREC - U.S.A.) 1 703 / 741-5970 (CHEMTREC - International) 1 703 / 527-3887 (CHEMTREC - Suppléant)

Urgence médicale:

U.S.A. & Canada: +1 800 / 331-3148

Tout autre pays: +1 651 / 632-6793 (Recueillir)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique		No. CAS	Concentration (% w/w)
	mun/Synonyme		
2-(4-Methoxy-6-methyl-	2-(4-Methoxy-6-	74223-64-6	
1,3,5-triazin-2-	methyl-1,3,5-		
ylcarbamoylsulfamoyl)	triazin-2-		60
benzoic acid	ylcarbamoylsul-		60
	famoyl) benzoic		
	acid		

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en

consultation.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se dé-

veloppe et persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Retirez les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Symptômes et effets les plus : importants, aigus et différés

Inconnu.

Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

50001045 Date de la première parution: 03/01/2018 1.1 10/31/2022

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inadé-

quats

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan-

gereux

Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre

Oxydes de carbone Cyanure d'hydrogène

Autres informations Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

reieter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipement de protection

spécial pour les pompiers

Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors

de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

Ne jamais réintroduire le produit déversé dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Identifier la zone contaminée avec des affiches et en interdire

l'accès au personnel non autorisé.

Seules les personnes qualifiées munies des équipements de

protection adéquats peuvent intervenir.

Pour des renseignements sur l'élimination, voir la section 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pénètre dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'exploFournir une ventilation aspirante adéquate aux endroits où la

poussière se forme.

sion





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'appli-

cation

Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

D'autres informations sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
sucrose	57-50-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière inha- lable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate à moins qu'une

ventilation locale par aspiration ne soit fournie ou que l'évaluation de l'exposition démontre que les expositions sont conformes aux directives d'exposition recommandées.

Filtre de type : Type protégeant des particules

Protection des mains

Matériau

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : L'aptitude des gants pour environnement/type de travail spé-

cifique devrait être examinée avec le fournisseur de gants de

protection.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

Protection de la peau et du

corps

: Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail.

Mesures de protection : Établir un plan d'action de premier soins avant d'utiliser ce

produit.

Tenir prête et en permanence une trousse d'urgence avec

son mode d'emploi détaillé.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : granuleux

Couleur : brun pâle

Odeur : sans odeur

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : 5.0

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : 1.47 (25 °C)

Solubilité





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

Solubilité dans l'eau : dispersable

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les indications.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Conditions à éviter : Donnée non disponible

Produits incompatibles : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 orale (Rat): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 5.3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère d'essai: poussières/brouillard

Remarques: Matière active

Toxicité cutanée aiguë : DL50 épidermique (Rat): > 5,000 mg/kg

Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Légère ou aucune irritation des yeux

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cobaye

Résultat : Pas un sensibilisateur cutané.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de Ames

Activation métabolique: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Activation métabolique: Activation métabolique

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris Résultat: négatif

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Rat, mâle et femelle
Durée d'exposition : 104 semaines
NOAFI : 500 ppm

NOAEL : 500 ppm Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle

Durée d'exposition : 18 mois NOAEL : 5,000 ppm Résultat : négatif

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Ingestion

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction :

Le poids des données ne supporte pas la classification

- Évaluation comme toxique pour la reproduction

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

Toxicité à dose répétée

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEL : 1000 ppm

Voie d'application : Orale - alimentation

Durée d'exposition : 90 days

Symptômes : Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Effets neurologiques

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Autres informations

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 113 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

CL50 (Poecilia reticulata (Guppy)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 120 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les : NOEC (Lemna minor (Lentille d'eau)): 0.16 µg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 14 d

ErC50 (Anabaena flos-aquae (Cyanobactéries)): 0.1134 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0.045 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

ErC50 (Myriophyllum spicatum): 0.23 µg/l

ErC50 (Lemna gibba (Lenticule bossue)): 0.57 μg/l

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 68 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.5 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): 6 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 100 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par contact

DL50 (Apis mellifera (abeilles)): > 91.72 µg/bee

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Anas platyrhynchos (canard mallard)): > 2,510 mg/kg

Persistance et dégradabilité

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques

mois dans un sol et une eau aérobies.

Potentiel bioaccumulatif

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Ce mélange ne contient aucune substance étant

considérée comme étant persistante, bioaccumulative et

toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance étant considérée comme étant très persistante et très bioaccumulative (vPvB).

Composants:

2-(4-Methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-ylcarbamoylsulfamoyl) benzoic acid:

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Coefficient de bioconcentration (BCF): < 1

Durée d'exposition: 28 d

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage (n- : log Pow: -1.7 (25 °C)

Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

octanol/eau) pH: 7

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Risques pour l'Environnement

Ne pas déverser d'effluent contenant ce produit dans des

lacs, des cours

d'eau, des étangs, des estuaires, des océans ou d'autres

eaux sauf

conformément aux exigences d'un permis du NPDES (Natio-

nal Pollutant

Discharge Elimination System) et après avoir transmis au

préalable un

avis écrit aux autorités ayant émis ce permis. Ne pas déverser

d'effluent contenant ce produit dans des réseaux d'égout sans

en avoir

préalablement avis les autorités de l'usine locale d'épuration

des eaux

d'égout. Pour connaître les grandes lignes directrices, com-

muniquer avec

le bureau provincial ou régional de réglementation des eaux

ou, aux

É.-U., avec les bureaux de l'EPA.

Un risque environnemental ne peut pas être exclu en cas de

manipulation ou d'élimination peu professionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée de gestion des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.

Éliminer comme produit non utilisé.

Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S

(Metsulfuron-methyl)

Classe : 9

Risque subsidiaire : ENVIRONM.

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9 (ENVIRONM.)

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3077

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.

(Metsulfuron-methyl)

Classe : 9 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

Instructions de conditionne-

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne- : 956

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'environne- : oui

ment

Code IMDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

N.O.S.

956

(Metsulfuron-methyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN : UN 3077

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(Metsulfuron-methyl)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui (Metsulfuron-methyl)

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : En conformité avec les inventaires

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC : Non en conformité avec les inventaires

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ré-

pertoriés ni dans la LES ni dans la LIS canadiennes.

METHYL 2-{[(4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-

YL)CARBAMOYL]SULFAMOYL}BENZOATE

ENCS : Non en conformité avec les inventaires

ISHL : Non en conformité avec les inventaires

KECI : Non en conformité avec les inventaires

PICCS : Non en conformité avec les inventaires

IECSC : En conformité avec les inventaires

NZIoC : Non en conformité avec les inventaires

TECI : Non en conformité avec les inventaires

Liste canadiennes

Aucune substance n'est assujettie à une déclaration de nouvelle activité importante.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN -

Metsulfuron-Methyl MUP Herbicide



Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon): ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le document présent (y compris les données et les déclarations) sont exactes à cette date. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le document présent. Les informations fournies ici se rapportent uniquement au produit spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à un usage particulier et adapté aux conditions et aux méthodes d'utilisation de l'utilisateur. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

CA / 3F

Préparé par:

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.1 10/31/2022 50001045 Date de la première parution: 03/01/2018

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

Fin de la fiche technique signalétique